

PLF 2002 : LES DÉPENSES

Ministère de l'éducation nationale

Construire un système éducatif moderne et ouvert à tous

+3,8% de crédits entre 2001 et 2002

+ 19 % entre 1997 et 2002

- Renforcer l'égalité des chances à l'école et à l'université
- Améliorer les conditions de travail des enseignants et des personnels
- Moderniser et diversifier les contenus des enseignements scolaire et supérieur

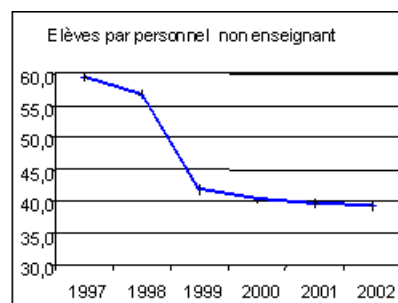
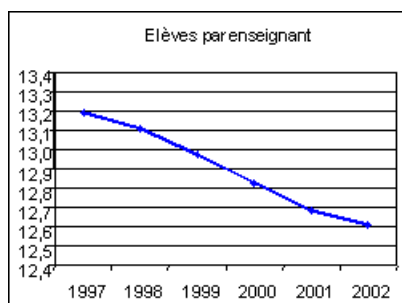
NOS GRANDES PRIORITÉS DEPUIS 1997

Améliorer les conditions d'enseignement

- Une amélioration du taux d'encadrement

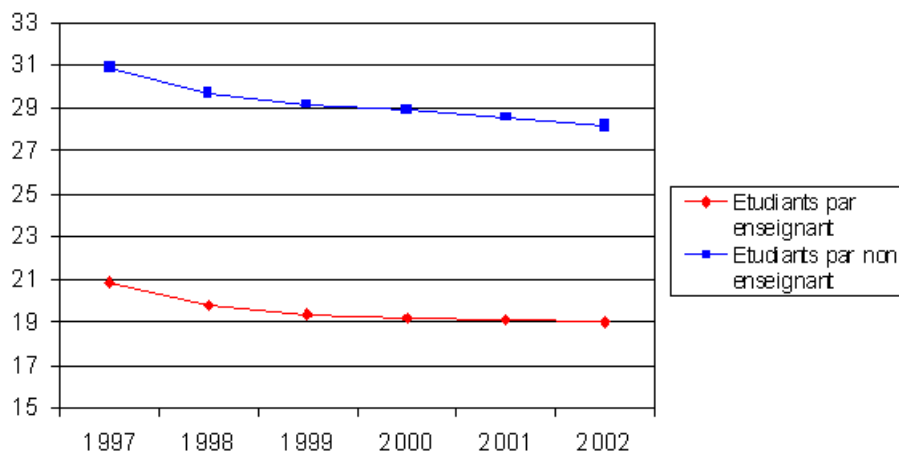
Dans l'enseignement scolaire public

Grâce à une augmentation des effectifs réels de 22.000 enseignants, 10.000 non-enseignants et 70.000 emplois-jeunes entre 1997 et 2002, le nombre d'élèves par classe a nettement diminué :



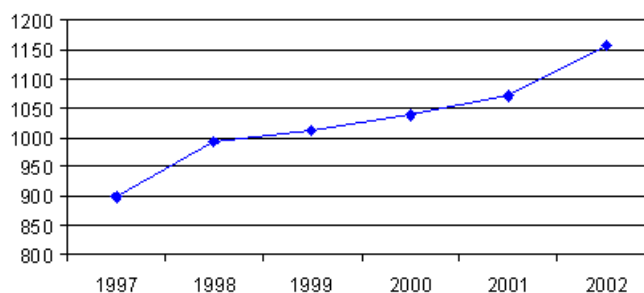
Dans l'enseignement supérieur

Grâce à une augmentation des effectifs réels de 5.250 enseignants et 3.520 agents administratifs et techniques entre 1997 et 2002, le taux d'encadrement s'est sensiblement amélioré.



Une augmentation de la subvention aux universités de 29 %

Subvention de fonctionnement aux universités (millions d'euros)



Le lancement du plan « Université du troisième millénaire » (U3M). Ce plan est destiné à la mise en sécurité et à la restructuration des bâtiments universitaires ainsi qu'à la construction de résidences et bibliothèques universitaires ; il donnera lieu à 4,25 milliards d'ouvertures de crédits en dix ans (1997-2006), soit plus de 7 milliards avec la part des collectivités locales.

En 2002

Un plan pluriannuel pour l'éducation qui augmente les effectifs réels de 7.800, soit 5.300 enseignants et 2.500 personnels non enseignants. Une forte augmentation des subventions aux universités : +83,9 millions. Des crédits immobiliers supplémentaires : 231 millions de crédits de paiement pour la maintenance et la sécurité, 170 millions pour la construction.

Renforcer l'égalité des chances à l'école et à l'université

Une forte augmentation des moyens consacrés aux bourses de 1997 à 2002 :

- de 464 millions à 627 millions (+ 35 %) dans l'enseignement scolaire ;
- de 994 millions à 1 315 millions (+ 32 %) dans l'enseignement supérieur.

La période 1997-2002 a été celle de la mise en place du **plan social étudiant (P.S.E)** qui a augmenté de **15 %** le montant unitaire des bourses et porté à **30 %**, à la rentrée 2001, la proportion d'étudiants boursiers.

Un plan d'intégration des élèves handicapés (Handiscol) dans le système scolaire a été doté de 16 millions .

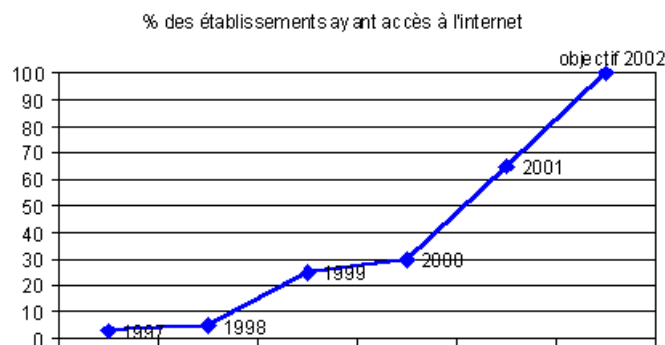
En 2002

- création d'une bourse sur critères sociaux pour les étudiants de D.E.S.S (18,60 millions) et l'attribution de 4.000 bourses de mobilité (4,57 millions).
- nouvelle prime pour les élèves internes boursiers de 12,5 millions , soit 230,96 par élève, afin de contribuer à la relance de l'internat scolaire.
- 8,63 millions de mesures nouvelles pour le plan Handiscol.
- Création d'un fonds pour la relance de l'internat, doté de 4,57 millions par le budget de l'État et ouvert à d'autres financements (collectivités locales et organismes financiers).

moderniser et diversifier le contenu des enseignements

Dans l'enseignement scolaire , la réforme du collège et du lycée engagée par le gouvernement contribue à diversifier les parcours de formation des élèves. Les principaux axes de cette réforme sont :

- la mise en place des projets pluridisciplinaires,
- le développement des classes à projet artistique et culturel, dotées de 49,24 millions en 2002,
- le développement de l'apprentissage des langues vivantes et le suivi individualisé des élèves,
- la création d'un fonds d'intervention pour les nouvelles technologies et 14,48 M de mesures nouvelles par an en moyenne pour l'informatique et le développement de ressources pédagogiques multimédia.



Dans l'enseignement supérieur, la période 1997-2002 a été marquée par le lancement des nouveaux cycles universitaires et par un effort d'ouverture à l'international : création des bourses de mobilité, lancement du groupement d'intérêt public Edufrance pour inciter les jeunes étrangers à venir étudier en France.

En 2002, accroissement de l'effort pour développer :

- l'enseignement des langues vivantes (+ 7,62 millions)
- l'éducation artistique et culturelle (+ 9,15 millions)
- les nouvelles technologies de l'information (12,19 millions)

améliorer la situation des personnels

1,6 milliard auront été consacrés à l'amélioration de la situation statutaire et indemnitaire des enseignants et des personnels administratifs et techniques entre 1997 et 2002, en particulier :

- 616 millions pour l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs d'école ;
- 211 millions pour l'intégration des professeurs de lycée professionnel de première classe dans la seconde classe, l'amélioration de la carrière des professeurs, l'extension de la hors classe
- 27 millions pour la fusion des deux premières classes de maîtres de conférence ;
- 9 millions pour l'intégration des personnels administratifs et ouvriers dans les filières de recherche et de formation.

À QUOI SERVENT LES 61,4 MILLIARDS D'EUROS DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

À rémunérer les enseignants et personnels non enseignants : 54,6 milliards

– dans l'enseignement scolaire public :

10,8 millions d'élèves ;
1.000.000 d'agents en 2002, dont 780.000 enseignants;
95 % des crédits sont consacrés à la rémunération des personnels.

– dans l'enseignement scolaire privé sous contrat :

2 millions d'élèves ;
130.800 enseignants financés par l'État.

– Dans l'enseignement supérieur :

2,1 millions d'étudiants ;
130.000 emplois, dont 76.000 enseignants chercheurs, 54.000 agents administratifs et ouvriers.

À aider les élèves et étudiants : 2,2 milliards

– **Dans l'enseignement scolaire, 627 millions de bourses** et crédits sociaux bénéficient à environ 1,4 million d'élèves.

– **Dans l'enseignement supérieur, 1.315 millions de bourses** bénéficient à environ 500.000 étudiants. De plus, une subvention de 269 millions est accordée au centre national et aux centres régionaux des œuvres universitaires et sociales pour assurer aux étudiants de bonnes conditions d'hébergement et d'alimentation.

À contribuer au fonctionnement des établissements : 3,2 milliards

– **Dans l'enseignement scolaire**, le fonctionnement des établissements relève de la compétence des collectivités locales. Cependant, le ministère de l'éducation nationale finance : les personnels d'internat et de demi-pension (338 millions), des dépenses pédagogiques (418 millions), des actions de formation professionnelle (15 millions), le fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat (863 millions), des dépenses d'enseignement dans les territoires et collectivités d'outre-mer.

– **Dans l'enseignement supérieur**, le ministère de l'éducation nationale verse aux universités et

autres établissements d'enseignement supérieur une dotation globale de fonctionnement qui atteindra en 2002 **1,16 milliard** .

À financer les bâtiments universitaires : 800 millions d'euros

Le ministère de l'éducation nationale dispose d'environ 800 millions de crédits immobiliers, inscrits pour l'essentiel sur la section de l'enseignement supérieur (le patrimoine immobilier des établissements scolaires relève des collectivités locales)

- 321 millions de subventions d'équipement à la recherche,
- 231 millions de subventions destinées à la maintenance et à la sécurité des bâtiments d'enseignement
- 170 millions destinés à des constructions nouvelles.

Le plan « Université du troisième millénaire » (U3M) finance, dans le cadre des contrats de plan Etat-régions 2000-2006, la mise en sécurité, la restructuration, le remboursement et la construction de bâtiments universitaires. Les crédits ouverts au titre de ce plan atteindront en 2002 435 millions en autorisations de programme et 270 millions en crédits de paiement.

À assurer l'administration du système éducatif : 600 millions d'euros

Fonctionnement courant, formation, organisation des concours et examens

Budget de l'Éducation nationale en 2002

